



# L'indicateur en bref...

Communiqué 2020-03-16-1

Le 16 mars 2020

## COVID-19 (coronavirus #9)

Bonsoir à tous,

### Mise à jour du 16 mars 2020

Voici les détails de la rencontre avec l'employeur :

1. La rémunération est payée sur les horaires de base, donc les complémentaires et pré cédulé et le temps récupéré ne sont pas admissible.
2. pour les gens de soir : le calcul se fait sur la médiane, comme en vacance ;
3. les échanges de congé sont maintenus ;
4. Le TMP est appliqué pour la rémunération.

Pour l'instant il n'y a pas d'autre rencontre de prévue cette semaine.

S'il y a des changements, nous communiquerons avec vous.

Notez que le bureau syndical reste ouvert, si vous avez des préoccupations, n'hésitez pas à téléphoner au :

514-523-1222.

P.S. Nous vous demandons de suivre les recommandations du Ministère de la Santé et Sécurité publique du Québec.

Bonne soirée,

*Denis Galy*  
Président SCCM